

**Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE**

Intitulé	Référence: <b>T05-EUTF-SAH-CM-04</b> Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Cameroun
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Cameroun Yaoundé, Douala, Bafoussam, Buea, Bamenda, Maroua
Montants concernés	Coût total estimé: 3 300 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 3 300 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte - Convention de délégation Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
Code CAD	130, 151, 160, 720
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	5. Retour, réadmission, et réintégration
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A86 - Provide comprehensive and developmental packages for safe return and reintegration A88 - Strengthen the capacity of authorities and civil society organisations in their field of competence of countries of origin and transit to manage voluntary returns and support reintegration of all returnees A78 - Support mechanisms in countries along the main migratory routes
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	3. Améliorer la gestion des migrations dans les pays d'origine, de transit et de destination
Objectif du Cadre opérationnel Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	1. Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter la gestion de la migration ainsi que les retours 1.3. Contribuer à une meilleure gestion de la migration le long des routes migratoires de l'Afrique occidentale 1.4. Renforcer la coopération pour faciliter le retour et la réintégration des migrants en situation irrégulière
Durée de la mise en œuvre	36 mois
Bénéficiaires de l'action	Migrants retournés d'Europe et d'Afrique, migrants potentiels et leurs communautés d'origine, autorités gouvernementales, organisations de la société civile (OSC).

## **1. RÉSUMÉ DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS**

Afin de contribuer au renforcement de la gestion et gouvernance des migrations et assurer le retour et la réintégration des migrants, cette action vise à soutenir la réintégration durable et protection de 850 migrants camerounais de retour en coordination avec les partenaires gouvernementaux et les organisations de la société civile. Pour prévenir les risques et dangers liés à la migration irrégulière, l'action vise également à sensibiliser 200 communautés dans les zones de forte émigration des principales villes et régions du Cameroun tels que Yaoundé, Douala, Bafoussam, Bamenda, Buea et Maroua. Finalement, l'action contribue à soutenir les autorités nationales, locales et les partenaires à disposer de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances en vue de soutenir la conception de politiques migratoires et programmes de développement basés sur des éléments factuels.

## **2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE**

### **2.1. Contexte national et sectoriel**

La crise économique et les mesures d'ajustements structurels implémentées dans les différents pays d'Afrique Centrale depuis les années 1990 se sont intensifiées, et ont diversifié les pratiques migratoires des populations. Les migrations humaines se sont intensifiées entre l'Afrique subsaharienne, les pays d'Afrique du Nord et l'Europe. Depuis le début des années 2000, période caractérisée par la mise en place des politiques restrictives d'immigration vers l'Europe, les migrants camerounais ont tendance à s'orienter vers les pays africains, l'Asie ou l'Amérique. Mais certains de ces pays constituent ni plus ni moins des lieux de transit pour atteindre l'Europe. D'où la réorientation des flux migratoires vers de nouvelles destinations. D'après les données recueillies auprès du Ministère des relations extérieures (MINREX), de 2010, on estime à près de 66 000 travailleurs immigrés camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale. Par ailleurs on enregistre environ 40 000 en France, 12 000 en Allemagne, 5 000 aux Pays-Bas, 700 000 aux Etats-Unis avec 250 000 naturalisations.

La migration irrégulière repose sur de multiples facteurs, et malgré son caractère périlleux, elle entretient et suscite de nombreux espoirs et attentes. L'engouement des Camerounais vers l'Europe se justifie par un ensemble de facteurs de répulsion liés à la situation économique précaire dans leur pays d'origine et des facteurs d'attraction engendrés par les caractéristiques socio-économiques des pays du Maghreb et au-delà, des pays européens. La jeunesse camerounaise reste la couche sociale la plus touchée par le chômage et donc plus vulnérable au désir d'émigration. Selon l'enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI) en 2010, le chômage reste un phénomène essentiellement urbain, très concentré à Douala et Yaoundé où l'on enregistre en général des forts taux de chômage. Il touche principalement les jeunes, surtout âgés de 15-34 ans avec un taux de chômage au sens large évalué à 15,5%. Les femmes sont plus concernées que les hommes par le manque d'opportunités.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement Camerounais à travers le Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique (MINJEC) a élaboré un ensemble de projets promouvant l'emploi des jeunes notamment : le Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) menée en collaboration avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Programme d'appui au retour des immigrés camerounais (P.A.R.I.C), le Programme d'Aide au

Retour et à l'Insertion de la Jeunesse de la Diaspora (PARI-JEDI). Ces projets ont pour objectifs d'encourager et promouvoir le retour des jeunes en situation irrégulière à l'étranger par la création des structures d'accueil, d'écoute, d'orientation et de réinsertion pour ceux qui acceptent revenir au Cameroun. Ils permettent également de créer et mettre en place des conditions favorables à l'investissement et à la participation des jeunes de la diaspora dans les projets d'intérêt socioéconomique et assurer le retour au Cameroun et faciliter l'installation en auto-emploi des jeunes de la diaspora ayant une formation qualifiante ou non.

Dans la perspective d'accroître et d'améliorer son action, le Cameroun a pour ambition d'élaborer des solutions performantes adaptées aux différents niveaux de responsabilités et de compétences tant stratégiques que techniques. Avec l'appui de l'OIM-Cameroun, fort de son expérience dans la gestion des questions migratoires, tous les acteurs impliqués (collectivités locales décentralisées, société civile, partenaires etc.) pourront mieux prendre en compte les besoins des migrants pour atteindre les résultats escomptés et acquérir les compétences requises pour mener à bien leurs missions dans le cadre des projets/programmes de migration et de réintégration. Cette volonté s'est traduite par la participation significative à la mise en place du comité de gestion des cas (CGC) des migrants camerounais de retour et en détresse dans le cadre du projet « Réponse aux besoins des migrants vulnérables et en détresse ». Ce projet a été financé par l'Union Européenne (UE) et a impliqué la présence des représentants du Ministère de l'économie de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT), du Fonds national de l'emploi (FNE) et le Ministère des relations extérieures (MINREX). Ces derniers ont ainsi pris part aux différents séminaires pour faire des propositions et s'imprégner des techniques de gestion des cas (migrants vulnérables de retour et en détresse) organisés par l'OIM à Rabat au Maroc.

### **3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLÉMENTARITÉ**

#### **3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés**

Grace à sa présence au Cameroun ainsi que dans les pays de transit et de destination, de ces réseaux locaux dans ces pays et de son expérience en rapatriement et réintégration, l'OIM s'est engagée à être un véritable partenaire de l'Etat camerounais depuis son installation en 2007.

Les activités de retour volontaire de l'OIM sont devenues un élément indispensable pour assurer une politique efficace de gestion des migrations et sont considérées comme une garantie de l'intégrité des processus de la migration légale. Ces activités offrent des avantages à toutes les parties concernées. Pour les migrants ils représentent une alternative digne à l'expulsion, pour les pays d'accueil ils constituent une occasion d'assurer une politique migratoire efficace et humaine, pour les pays d'origine ils sont un instrument plus acceptable permettant d'entretenir de meilleures relations bilatérales avec les pays concernés par ces flux migratoires. En 2015, l'OIM a assisté 36 migrants revenant d'Europe et 92 du Niger. Jusqu'en octobre 2016, 345 ont bénéficié d'un retour volontaire à parti du Niger pour cette année seulement. C'est dans ce cadre que l'OIM Cameroun assiste l'Etat camerounais notamment à travers le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles comme précisé ci-dessus.

L'OIM appuie aussi le développement des stratégies de capitalisation des investissements de la diaspora. L'élaboration conjointe (MINREX-OIM) d'un guide pratique sur la capitalisation du potentiel de la diaspora est une illustration de ceci.

La présente proposition de projet s'inscrit dans cette logique d'accompagnement des efforts consentis par le Cameroun de création d'une dynamique participative et pérenne telle que enclenchée lors de la mise en œuvre du projet « Réponse aux besoins des migrants vulnérables et en détresse ».

Cette action se base également sur l'approche globale appelée « Migrant Resource and Response Mechanism » (MRRM) de l'OIM qui a pour ambition de rassembler en un seul mécanisme une large gamme de services et d'assistance que l'OIM fournit habituellement aux migrants et à ses États membres, en coordination avec les autorités et partenaires. Le MRRM déjà implanté dans certains pays dont le Niger intègre l'assistance directe aux migrants, l'aide au retour volontaire et à la réintégration dans les pays de la région, la collecte et analyse de données, mais vise aussi à renforcer ou à établir des cadres de protection dans les pays d'origine, de transit et de destination le long des routes migratoires.

### **3.2. Actions complémentaires**

Les interventions de l'OIM occupent une place importante dans le dispositif des réponses aux flux de retournés camerounais volontaires ou non, dont doivent faire face les autorités Camerounaises.

En effet, au-delà de ses programmes de développement tels le MIDA (Migration pour le développement en Afrique) qui vise la mobilisation de la diaspora, l'OIM joue un rôle essentiel dans la résilience et l'appui des communautés vulnérables (déplacés internes, retournés et réfugiés hors site) à l'Extrême nord du Cameroun à travers la distribution des articles non alimentaires et du matériel agricole aux populations dans le besoin. L'OIM met également en œuvre des projets de réinstallation des réfugiés permettant de réduire leur nombre qui ne cesse d'augmenter avec l'afflux depuis 2014 des centrafricains et nigériens fuyants le conflit dans leurs pays.

Depuis l'installation de l'OIM en 2007, la coopération entre l'OIM et le Gouvernement du Cameroun n'a cessé de croître. L'OIM a ainsi accrue ses activités d'aide à la réintégration des migrants Camerounais de retour à travers son programme d'Assistance au Retour Volontaire (AVR) grâce au soutien financier de l'EU. Près de 3000 migrants camerounais de retour en provenance du Maghreb (Maroc, Tunisie, Lybie), de l'Europe et du Niger ont ainsi bénéficié de cette assistance. Au-delà de ces actions, l'OIM soutient également le gouvernement du Cameroun à travers l'appui technique et institutionnel dans la mise en œuvre des stratégies visant à contenir les flux migratoires et la facilitation des rencontres d'échanges avec les responsables gouvernementaux sectorielles (Minrex, Délégation Générale à la Sécurité Nationale...) permettant une coordination efficace. Cette action sera complémentaire aux initiatives déjà mis en place.

L'action proposée sera également coordonnée avec le « Mécanisme de Réponse et de Ressources pour les Migrants » (MRRM) et les autres projets de retour et réintégration financé par le Fonds Fiduciaire d'urgence pour l'Afrique (FFUE pour l'Afrique), les autres instruments de l'Union européenne ou les états membres. Cette action s'intègre notamment dans une approche régionale soutenue par le FFUE pour l'Afrique couvrant 14 pays de l'Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale situés le long de la route migratoire et qui vise la protection et l'assistance de 57 800 migrants le long de la route migratoire, le soutien à 23 900 retours volontaires et la réintégration de 21 600 migrants, l'information et la sensibilisation de 2 000 communautés dans les zones

sujettes à la migration et 200 000 migrants sur les dangers et les alternatives à la migration irrégulière, la collecte et l'analyse des données au niveau national et régional afin d'adapter les politiques et les actions sur une compréhension approfondie des tendances migratoires et finalement le renforcement des capacités des gouvernements et des acteurs locaux afin d'assurer la durabilité et appropriation des actions. L'action accordera une attention particulière au soutien à la réintégration durable et impartiale, conformément aux critères de vulnérabilité établis, tout en tenant compte des contextes locaux et de la coopération au développement existante dans les pays de retour. Les recommandations contenues dans l'étude sur les 'résultats et l'impact des projets financés par l'UE dans le domaine du retour volontaire et de la réintégration' financé par l'UE seront dûment prises en compte lors de la mise en œuvre de projets de retour volontaire et de réintégration dans le cadre du FFUE.

### **3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention**

L'action s'inscrit directement dans la mise en œuvre du Plan d'Action du Sommet de la Valette, et notamment par rapport aux 'Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées' et du 'Retour, réadmission et réintégration' en facilitant le retour volontaire de migrants en transit ou des états membres européens et la réintégration dans les communautés d'origine.

Les synergies avec le MRRM phase II, les retours et réintégration des Etats membres et pays transits et projets de développement du FFUE pour l'Afrique seront également assurées et des mécanismes de référencement des migrants vers lesdits projets seront développés avec les partenaires. L'OIM assurera notamment une étroite coopération avec les initiatives financées par le Fond Fiduciaire d'urgence pour l'Afrique (FFUE) au Cameroun. Notamment dans le cadre des activités mises en place par les agences de coopération française et allemande pour le soutien au développement locale.

Cette action s'assurera également d'envisager des synergies avec le programme de Mobilisation Européenne pour l'Entrepreneuriat en Afrique (MEETAfrica) qui est un programme européen d'appui à l'entrepreneuriat des diasporas africaines dont le Cameroun est bénéficiaire et, coordonné par Expertise France. L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) se proposent à travers ce programme de mutualiser les dispositifs d'accompagnement aux jeunes migrants professionnels qualifiés de retour. Ce programme a objectif d'accompagner de jeunes entrepreneurs africains diplômés de l'enseignement français ou allemand, dans la création, dans leur pays d'origine, d'entreprises à fort caractère technologique ou porteuses de solutions innovantes, dans le domaine agricole, industriel ou des services.

L'OIM envisage également de développer et de renforcer son partenariat avec l'Alliance Française de Développement (AFD) dans le cadre du programme du contrat de Désendettement et de Développement (C2D) pour lequel le Cameroun et la France viennent de signer depuis le 30 juin 2016 le contrat pour la troisième phase. L'OIM entend ainsi dans le cadre de cette phase soutenir les initiatives du Gouvernement par la mise en place d'un guichet pour la mobilisation de la diaspora Camerounaise en fonction des priorités définies par le Gouvernement (Ministère des Relations Extérieures) dans les secteurs porteurs de l'économie, l'entrepreneuriat jeune.

La continuation de la coordination avec le gouvernement permettra d'améliorer et d'assurer la pertinence, la performance et l'efficacité de l'intervention en étroite collaboration avec les institutions locales, régionales et nationales, ainsi qu'avec les partenaires. L'information et la sensibilisation des autorités et des migrants eux-mêmes est primordial à cette approche, et l'OIM se propose d'accompagner l'Etat dans toutes les étapes de la conduite d'une politique concertée en réponse aux besoins des migrants, depuis sa planification, en passant par sa mise en œuvre et jusqu'à son évaluation ex-post. En particulier, la coordination efficace facilite la planification, la programmation, l'anticipation des risques, la budgétisation, et le suivi-évaluation des actions.

La coordination avec les donateurs et partenaires se fera à tous les niveaux, depuis le bureau de l'OIM au niveau national, les bureaux régionaux de Dakar et Bruxelles, le siège de l'OIM à Genève et dans les capitales où siègent les donateurs. L'OIM entend ainsi coordonner ces différentes actions au niveau local avec la Délégation de la Commission de l'Union Européenne, la GIZ, l'IRD ou encore l'AFD afin de mutualiser et de capitaliser les acquis de ces différentes initiatives. Au niveau global, l'OIM a lancé en mai 2015 son plan de réponse pour la crise en Méditerranée, et un plan d'action détaillé incluant des activités au niveau pays et régional. Une des forces de l'approche MRRM proposée est de maximiser les ressources disponibles et de les orienter là où les effets peuvent être plus importants. Le mécanisme MRRM permet également d'identifier, explorer et éventuellement promouvoir les partenariats avec les projets et initiatives existants, y compris ceux du Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique, comme dans le cas de l'assistance socio-économique pour les femmes du Sahel.

#### **4. DESCRIPTION DÉTAILLÉE**

##### **4.1. Objectifs**

L'objectif général de l'action est de contribuer au renforcement de la gestion et gouvernance des migrations et assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants.

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- L'objectif Spécifique 1 vise à soutenir le retour et la réintégration de migrants et les partenaires gouvernementaux dans leurs capacités à fournir une assistance à la réintégration et la protection de migrants vulnérables.
- L'objectif spécifique 2 vise à sensibiliser les communautés dans les zones à forte émigration et les potentiels candidats à la migration irrégulière sur les conséquences et alternatives à la migration irrégulière.
- L'objectif spécifique 3 vise à soutenir les autorités nationales, locales et les partenaires à disposer de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances en vue de soutenir la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels.

## **4.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux<sup>1</sup>**

- Assistance à l'accueil et la réintégration: 850 migrants composés de retour des pays africains et originaires des pays européens;
- Sensibilisation des communautés d'origine et potentiels migrants candidats ou des candidats récidivistes à l'émigration clandestine;
- Renforcement de capacités du gouvernement du Cameroun.

## **4.3. Résultats escomptés et principales activités**

Sur la base des objectifs spécifiques deux composantes seront mises en place:

### **OS 1 : Retour et réintégration**

Résultat attendu 1 : Les migrants sont assistés au retour volontaire dans leur pays d'origine et à une réintégration socio-économique.

Activités principales prévues:

- Formaliser le cadre de concertation inter-gouvernemental existant tout en l'élargissant aux OSC et aux services déconcentrés de l'Etat
- Une cartographie des zones d'origine de retour des migrants et des opportunités socio-économiques sera mise à jour en début du projet, et maintenue à jour régulièrement avec notamment les données disponibles concernant les migrants retournés dans le cadre du projet.
- Des procédures d'opérations standards (POS) pour l'identification des besoins en termes d'assistance à la réintégration, la formulation des plans de réintégration, les mécanismes de référencement vers d'autres acteurs et projets, et le suivi de la réintégration seront établis en début de projet.
- Soutien direct minimal, sous forme de remise d'une somme forfaitaire à l'arrivée, pour faire face aux besoins de première nécessité.
- Assistance à la réintégration de migrants en nature, qui sera individuelle, collective, ou communautaire, selon les cas. La réintégration individuelle pourra être utilisée pour le développement d'une activité génératrice de revenus, mais aussi, lorsque cela paraît plus pertinent, pour une formation, un soutien médical, un soutien au logement, ou tout autre soutien semblant souhaitable au vu de la situation vécue du migrant. La réintégration sera collective lorsque plusieurs migrants de retour se regroupent afin de mutualiser leur réintégration individuelle et mettent en œuvre ensemble une activité génératrice de revenus ou autres projets. La réintégration communautaire impliquera des migrants de retour et les membres de la communauté autour d'un projet communautaire.

---

<sup>1</sup> Le projet sera suffisamment flexible pour s'adapter aux changements des flux migratoires et à l'évolution du nombre de personnes nécessitant l'assistance. La proportion des différents groupes de migrants bénéficiant de l'assistance sera ajustée en fonction de besoins.

- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs étatiques et non étatiques directement concernés dans la gestion ou le référencement des activités de réintégration, dont le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) qui délivre l'accès aux formations professionnelles.

## **OS2. Sensibilisation**

Résultat attendu 2 : Les populations des zones à forts taux de migrations ont accès à l'information sur la migration irrégulière et les alternatives, et l'intégration des migrants de retour

Activités principales prévues:

- Une stratégie nationale et un plan de communication (d'information) et de sensibilisation avec le gouvernement sont développés et mis en place.
- Identifier les messages à véhiculer au niveau du centre et les canaux de communication à utiliser en tenant compte des diversités culturelles (langues notamment).
- Sensibiliser et influencer les migrants potentiels grâce aux témoignages, échanges, rencontres et informations communiquées, concevoir et diffuser des messages de sensibilisation au bénéfice de 200 communautés d'origine, en mettant l'accent sur la déconstruction de la vision négative du retour dans les communautés pertinentes (projections cinématographiques, théâtres etc.).

## **OS3. Collecte de données**

Résultat attendu 3 : Les autorités nationales, locales et les partenaires au développement disposent de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances afin de contribuer à la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels.

Activités principales prévues:

- Organiser un atelier sur la Matrice de suivi des déplacements et de plaider pour la prise en compte de la migration dans le Schéma Directeur de l'Institut National de la Statistique et d'autres Instituts de recherche (Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD) ou Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP).
- Mettre en place une base de données sur les retours volontaires et les réintégrations et renforcer les capacités techniques et matérielles des autorités locales.
- Produire et partager deux rapports mensuels sur les mouvements migratoires et activités du projet.

### **4.4. Analyse des parties prenantes**

1. **Le Gouvernement (MINREX, DGSN)** bénéficiera d'un renforcement des capacités dans le cadre du projet en vue d'accroître la compréhension et la dynamique d'intervention des processus d'assistance et de réintégration des migrants dans le cadre des sessions et ateliers organisés à cet effet. L'OIM collabore actuellement avec les partenaires gouvernementaux

de manière étroite sur toutes les activités mises en œuvre par l'Organisation, et plus particulièrement avec le Ministère des Relations Extérieures et la Direction General de Sécurité Nationale. Le document de projet a fait l'objet de plusieurs échanges afin de s'assurer que les activités prévues répondent aux priorités du gouvernement. Les activités prévues ont été revues et modifiées lorsque cela apparaissait nécessaire afin de mieux répondre à la stratégie agréée et ainsi assurer la pleine implication de l'Etat, telle qu'envisagée dans le cadre de l'approche MRRM. Des termes de références précises sur le rôle et la responsabilité entre l'OIM et des partenaires gouvernementaux seront définis lors du démarrage du projet.

2. **L'OIM** assurera le suivi et la coordination des actions du projet sous la supervision du bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à Dakar.
3. **Les organisations de la société civile** bénéficieront d'une meilleure compréhension des mécanismes et processus de réinsertion des migrants à travers le renforcement de leurs capacités pour permettre un meilleur apport de leur part dans l'orientation des migrants en tant que partenaires de terrain.
4. **Migrants de retour** bénéficieront d'une aide à la réintégration et ou d'un référencement vers des programmes similaires en vue d'une meilleure intégration dans la dignité et sans préjugé dans leurs communautés d'origine.

#### 4.5. Risques et hypothèses

Risque	Niveau de risque (H/M/L)	Mesures d'atténuation
Nombre de retours prévus depuis les pays d'Europe ne pouvant être atteint	M	L'OIM et le gouvernement veilleront à maintenir une communication étroite avec le bailleur, afin de réallouer éventuellement certains fonds en cas de modifications du nombre de retour prévu.
Crise exogène en Libye, en Algérie ou dans un des pays frontaliers, provoque d'importants flux de migrants	M	Si le nombre de migrants évolue drastiquement du fait d'évènements dans la région, l'OIM et le gouvernement informeront le bailleur dès le nombre de bénéficiaires dépassé, afin de réallouer éventuellement certains fonds ou chercher d'autres financements.
Le Gouvernement et les associations de la société civile ne disposent pas suffisamment de données et ne sont pas familiers aux	L	Augmentation des activités de collecte des données et de renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux et des associations de la

mécanismes et méthodes de réinsertion des bénéficiaires.		société civile intervenant dans la mise en œuvre du projet.
Absence de coordination suffisante entre le Gouvernement, l'OIM et les partenaires au développement dans les mêmes secteurs et pour les mêmes bénéficiaires.	L	Des réunions de concertation sont régulièrement organisées et coordonnées avec le Gouvernement, l'OIM et les partenaires au développement pour éviter des duplications des aides et actions aux mêmes bénéficiaires identifiés.
Les capacités institutionnelles du Gouvernement sont faibles et limitées en matière d'emploi des jeunes migrants qualifiés dans les secteurs porteurs et innovants de l'économie et de la technologie.	L	Les capacités des institutions gouvernementales sont renforcées à travers des formations de renforcement des capacités dans les secteurs innovants en vue de stimuler l'emploi des jeunes migrants qualifiés de retour.
<p><b>Hypothèses</b> : toutes les parties (gouvernement, migrants) adhèrent à la logique de travail et aux activités définies dans le cahier de charge ;</p> <p>Les autorités gouvernementales maîtrisent partiellement les flux des retournés volontaires.</p>		

#### 4.6. Questions transversales

L'action mettra en exergue le développement personnel des migrants et population, dans le plein respect de leurs droits. Elle sera fondée sur les principes de non-discrimination, l'autodétermination et la participation des migrants ainsi que la confidentialité et le droit à la vie privée.

L'action engagera autant que possible toutes les parties prenantes pertinentes aux niveaux local, national, régional et international. Cette action veillera également à ce que les stratégies et les actions de gestion de la migration soient formulées et mises en œuvre conformément aux plans nationaux et locaux de développement du gouvernement et de leurs partenaires. Une approche «do no harm» pour veiller à ce que les migrants et les communautés ne soient pas affectés négativement par les actions sera assurée.

Toutes les actions mises en œuvre par le projet prendront en compte les spécificités des migrants vulnérables (par sexe, âge, nationalité) pour adapter la réponse aux besoins spécifiques de protection et garantir l'appropriation des initiatives lancées pour la réinsertion socio-économique.

Selon les données de l'OIM, les jeunes (âgés de 19 à 31 ans, 80% d'hommes) sont les plus susceptibles de s'engager sur les voies de la migration irrégulière, de participer à l'exercice d'activités illégales ou même de s'enrôler dans des groupes violents lors de leur trajet migratoire. Ainsi, l'action proposée cherchera à les faire participer activement au développement communautaire de leur zone d'origine afin de leur offrir les moyens de subsistance et

l'information nécessaire qui pourra les dissuader d'entreprendre l'exercice parfois fatal de la migratoire irrégulière et des activités illégales qui y sont souvent associées.

En 2014, les migrants qui ont atteint l'Europe à travers l'Italie étaient plus de 90% d'hommes. Parmi les pays africains de l'Ouest, seul le Nigeria a eu une incidence élevée de femmes (16%).

Parmi tous les migrants en provenance des pays ouest-africains qui ont atteint l'Europe en 2015, environ 9% d'entre eux étaient des mineurs, dont la plupart non accompagnés. Répondre à leurs besoins et vulnérabilités spécifiques est primordiale pour assurer leur protection. L'action pour cela contribuera à promouvoir et à protéger les droits des mineurs non accompagnés (MENA), conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant.

D'autre part, le cadre environnemental au Cameroun et dans la région sera pris en compte dans la programmation des activités, participant à la motivation de parcours migratoire, et aggravant les conditions de voyages.

## **5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

### **5.1. Convention avec l'organisation**

Une convention de délégation en gestion indirecte sera signée avec l'OIM.

### **5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle**

La durée de la mise en œuvre est de 36 mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions sera de 2 mois à partir de la signature du contrat.

Couverture géographique : Le projet sera mis en œuvre au Cameroun à partir de Yaoundé, et il couvrira les principales villes et localités concernées par le retour des migrants accueillant les migrants de retour (Douala, Yaoundé, Bertoua, Bafoussam, Bamenda et Buéa.)

La plupart des retours auront lieu durant les deux premières années de mise en œuvre ; la troisième année sera dédiée au suivi des cas de réintégration.

### **5.3. Modules et volets de la mise en œuvre**

Conformément à ses objectifs et résultats, l'action se fonde sur trois éléments principaux: i) la réintégration, ii) la sensibilisation et iii) la collecte de données.

L'OIM assurera directement la mise en œuvre des activités au travers ses personnels sur le terrain et en partenariat étroit avec les autorités compétentes.

### **5.4. Budget indicatif**

<b>Volet</b>	<b>Montant EUR</b>
Retour et réintégration	2 054 000

Sensibilisation	600 000
Collecte de données	330 000
<b>Coûts indirects</b>	231 000
<b>Communication et visibilité</b>	50 000
<b>Evaluation et audits</b>	35 000
<b>Total</b>	<b>3 300 000</b>

### 5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

La structure de gestion du projet prévoit un gestionnaire de projet international sous la responsabilité directe du chef de mission. Au niveau administratif, un responsable des ressources administratives et financières international assurera la gestion correcte et durable. Au niveau stratégique, la direction de l'action sera assurée par le chef de mission en coordination avec le directeur régional à Dakar.

L'initiative contribuera également à la mise en place d'une unité de coordination au niveau du bureau régional Afrique de l'Ouest de l'OIM. Cette structure permettra d'assurer la coordination en termes de gestion des activités de réintégration, y compris la communication, la sécurité, la gestion de données, les procédures, le reporting, le suivi et l'évaluation. Cette structure élaborera notamment une page web pour chaque pays et un outil web commun regroupant les données collectées de chaque pays.

Un comité de pilotage sera créé pour suivre la mise en place des activités et leur impact. Le comité aura aussi la capacité de réviser les procédures opérationnelles, y compris les critères d'assistance. Le comité aura deux niveaux de gestion, au niveau national et régional à Dakar.

### 5.6. Suivi des résultats

Un cadre de suivi et évaluation sera établi dans la phase initiale de ce projet et à chaque niveau d'intervention de l'action (activités, résultats attendus, objectifs). Les exercices d'évaluation institutionnelle, la cartographie et le profilage serviront à établir une base solide sur laquelle les progrès de mise en œuvre pourront être mesurés.

Une attention particulière sera apportée au pilotage de nouvelles méthodologies de mesure de la durabilité de l'appui à la réintégration, un défi de taille pour les acteurs actuellement impliqués dans ce type d'activités. Les actions chercheront à introduire un cadre de suivi et d'évaluation commun et contextualisé comprenant l'identification de d'indicateurs communs (individuels, communautaires et structurels) notamment dans le cadre d'une matrice de résultats régionale.

Les acteurs identifiés dans le cadre des systèmes de coordination et de référencement établi ainsi que les plateformes communautaires s'engageront dans ce processus pour soutenir des approches de suivi conjointes.

Une revue périodique sera également menée pour garantir une approche basée sur l'apprentissage et la responsabilisation. L'OIM en analysera les conclusions et recommandations et décidera des potentiels ajustements et actions de suivi à entreprendre lorsque nécessaire.

## **5.7. Évaluation et audit**

### **5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne**

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action).

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

### **5.7.2. Evaluation et audit par le(s) organisation(s)**

Une évaluation à mi-parcours sur les activités sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées et elle sera analysée par le comité de pilotage, avec la participation des pays partenaire et aux autres parties prenantes clés.

Une attention particulière sera dédiée à la réintégration au niveau opérationnelle et au niveau de son impact. Une évaluation à mi-parcours et finale sera menée par un consultant indépendant qui élaborera un rapport exhaustif au niveau pays et au niveau régional afin d'évaluer la durabilité des actions de réintégration menées pour les migrants, l'appropriation des mécanismes par les partenaires étatiques et la société civile et l'impact sur les communautés. Des recommandations seront alors proposées afin d'améliorer si nécessaire l'approche mise en place.

## **5.8. Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

#### **Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE**

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input type="checkbox"/>	x
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	x
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles	<input type="checkbox"/>	x

et garçons		
<b>Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience</b>	<b>Ciblage principal</b>	<b>Ciblage secondaire</b>
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Domaine thématique 3: Gestion de la migration</b>	<b>Ciblage principal</b>	<b>Ciblage secondaire</b>
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	x
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	x	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits</b>	<b>Ciblage principal</b>	<b>Ciblage secondaire</b>
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible)	Cibles (si disponible)
Objectif global: impact	L'objectif général de l'action est de contribuer au renforcement de la gestion et gouvernance des migrations et assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants.	<p>Les lois, politiques et procédures relatives à la protection et au retour volontaire sont améliorées.</p> <p>Les capacités du Gouvernement du Cameroun ainsi que de ses partenaires non gouvernementaux pour procéder et faciliter le retour volontaire sont renforcées.</p>	<p>Les lois, politiques et procédures existantes sont incomplètes</p> <p>Les capacités du Gouvernement du Cameroun et de ses partenaires sont actuellement limitées dans le processus et la facilitation des retours volontaires</p>	<p>Cadre réglementaire relatif à la protection et au retour volontaire amélioré afin d'être plus favorable aux migrants</p> <p>Le Gouvernement du Cameroun et ses partenaires sont plus efficaces dans le processus et la facilitation des retours volontaires des migrants</p>

<p><b>Objectif(s) spécifique(s):</b> <b>Effet(s) direct(s)</b></p>	<p>L'objectif Spécifique 1 vise à soutenir le retour et la réintégration de migrants et les partenaires gouvernementaux dans leurs capacités à fournir une assistance à la réintégration et la protection de migrants vulnérables.</p> <p>L'objectif spécifique 2 vise à sensibiliser les communautés dans les zones à forte émigration et les migrants en route sur les conséquences et alternatives à la migration irrégulière.</p> <p>L'objectif spécifique 3 vise à soutenir les autorités nationales, locales et les partenaires à disposer de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances en vue de soutenir la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels</p>	<p># migrants ont reçu l'assistance au retour et sont retournés vers leurs communautés d'accueil 350</p> <p># migrants réintégré d'Afrique ont bénéficiés d'une réintégration communautaire 200</p> <p># migrants réintégré d'Europe ont bénéficiés d'une réintégration individuelle 15</p> <p># projets communautaires mis en place 0</p> <p># communautés ont été sensibilisées dans les zones à forte émigration. 0</p> <p># collectes de données fiables (ex: flux migratoires, l'assistance au migrants, les profils des migrants, les retours, les réintégrations, etc.) 0</p>	<p>850</p> <p>700</p> <p>150</p> <p>2</p> <p>200</p> <p>3</p>	
<p><b>Résultats</b></p>	<p>Les <b>Résultats</b></p> <p><b>OS 1: Retour et réintégration</b></p> <p>Résultat 1: les migrants sont assistés au retour volontaire dans leur pays d'origine et à une réintégration socio-économique à travers l'accès aux formations professionnelles délivrées par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) et aux fonds d'aide à la réintégration accordée aux migrants de retour par le projet</p>	<p>Renforcer le cadre de concertation inter gouvernemental existant tout en l'élargissant aux OSC et aux services déconcentrés de l'Etat</p> <p># cartographies des acteurs et créneaux porteurs offrant des opportunités de réintégration et des procédures d'opérations standards pour la réintégration modifié et adaptée aux besoins de référencement des partenaires gouvernementaux</p>	<p>1</p> <p>0</p>	<p>1</p> <p>1</p>

	<p><b>SO2. Sensibilisation</b></p> <p>Résultat 2: Les populations des zones à forts taux de migrations ont accès à l'information sur la migration irrégulière et les alternatives, et l'intégration des migrants de retour</p>	<p># migrants (700 d'Afrique et 150 d'Europe) reçoivent la réintégration soit au niveau communautaire, collectif ou individuel,</p> <p># acteurs étatiques et non étatiques directement concernés dans la gestion ou le référencement des activités de réintégration voient leurs capacités techniques et opérationnelles renforcées</p> <p>Les migrants de retours qualifiés reçus sont orientés et informés sur les initiatives gouvernementaux (PIAASI, PAJER-U..etc) et des partenaires (AFD, GIZ, IRD..etc)</p> <p># stratégie nationale et un plan de communication (d'information) et de sensibilisation avec le gouvernement ont été développés et mis en place</p> <p># sessions de sensibilisation sont organisées au bénéfice des communautés d'origine, en mettant l'accent sur la déconstruction de la vision négative du retour dans les communautés pertinentes (projections cinématographiques, théâtres etc.)</p> <p># atelier sur la Matrice de suivi des déplacements et de plaidoyer pour la prise en compte de la migration dans le Schéma Directeur de l'Institut Nationale de la Statistique</p>	<p>200</p> <p>15</p> <p>10</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>700</p> <p>150</p> <p>35</p> <p>100%</p> <p>1</p> <p>5</p> <p>1</p>
--	--	---	--	--

	<b>S03. Collecte de données</b> Résultat 3: Les autorités nationales, locales et les partenaires au développement disposent de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances afin de contribuer à la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels.	# actualiser la base de données existante sur les retours volontaires et les réintégrations # rapport mensuel sur les mouvements migratoires/activités du projet	1	1
			0	36